



Le Palais, le 15 décembre 2008

Objet : autorisation tourisme

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que par arrêté N° AU.056.08.0001 du 10 décembre 2008, le préfet du Morbihan autorise l'Office de Tourisme à procéder à la commercialisation de produits touristiques sur les quatre communes du territoire de Belle-Île-en-Mer.

Dès janvier 2009, l'OTBI pourra donc proposer des séjours « clés en mains » sur un nouveau site dédié. Une vingtaine de prestataires a signé la convention de collaboration et notre équipe a déjà conçu plusieurs offres-produits sur différents thèmes : « week-end culturel, séjour bien-être, randonnée en liberté » ... accessibles toute l'année.

Ces séjours seront bien sûr élaborés en relation étroite avec les agences réceptives du Morbihan afin de tenir compte de la spécificité de chacun de ces opérateurs.

L'Office de Tourisme répondra, ainsi, encore davantage aux attentes exprimées par la clientèle, les adhérents et à l'intérêt général dans le cadre du développement de l'économie touristique de Belle-Île, dans un contexte de forte concurrence sur de multiples destinations qui impose aux acteurs du tourisme du dynamisme et de l'attractivité dans la conception de leurs offres.

Pour le Bureau,
Leena Corbion
Directrice
Office de tourisme de Belle-Ile-en-Mer
Quai Bonnelle, 56360 Le Palais
Tél. : 02.97.31.81.93
direction@belle-ile.com
www.belle-ile.com